

UNE PERMANENCE JURIDIQUE EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

COMMENT RÉPONDRE À UNE PERSONNE SOURDE S'EXPRIMANT
EN LANGUE DES SIGNES QUI VEUT CONNAÎTRE SES DROITS ?

Pour garantir l'accès au droit de toutes les personnes sourdes,
le Conseil Départemental de l'Accès au droit des Alpes-Maritimes, en partenariat
avec l'association Droit Pluriel, propose une consultation juridique gratuite
en LSF dématérialisée (Zoom) avec un avocat ou un juriste.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1.

RENDEZ-VOUS

- En cliquant ici



ou par mail à
lsf06@droitpluriel.fr

- Attention !
Pensez à indiquer
l'adresse mail de la
personne sourde



2.

CONFIRMATION

- Droit Pluriel propose un rendez-vous par mail à la personne sourde avec un avocat ou juriste en LSF
- Le rendez-vous est gratuit
- La consultation juridique se déroulera donc par visioconférence

3.

CONSULTATION

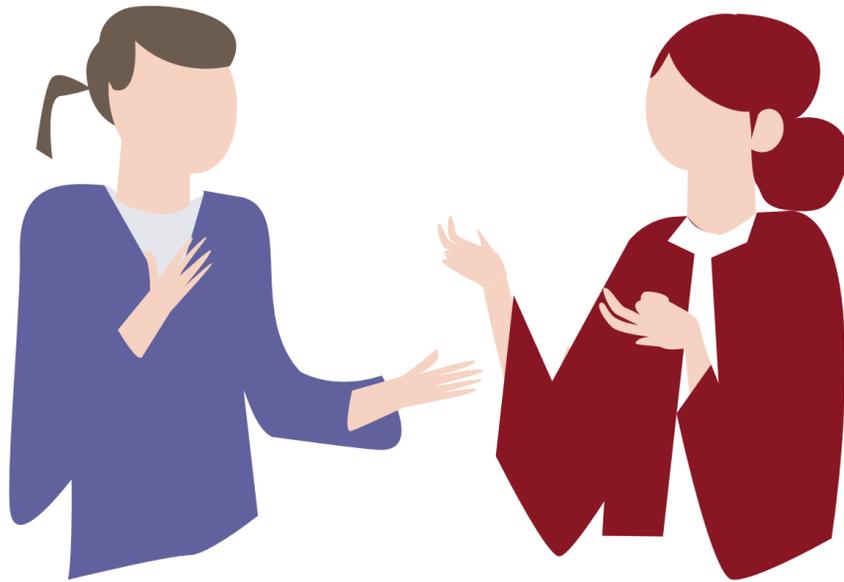
- La consultation est gratuite et dure 30 minutes
- Les avocats ou juristes sont généralistes
- En cas de nouvelle question, un autre rendez-vous peut être demandé

DROIT

PLURIEL



point-justice
Alpes-Maritimes



UNE PERMANENCE JURIDIQUE EN LSF !

VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE DROIT ET BESOIN D'UNE RÉPONSE EN LSF ?

Pour garantir l'accès au droit de toutes les personnes sourdes, le Conseil Départemental de l'Accès au droit des Alpes-Maritimes, en partenariat avec l'association Droit Pluriel, propose une consultation juridique gratuite en LSF dématérialisée (Zoom) avec un avocat ou un juriste.

COMMENT ÇA MARCHE ?

1.

VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE DROIT ET VOUS ÊTES UNE PERSONNE SOURDE S'EXPRIMANT EN LSF

- Problème au travail,
- Difficultés de famille,
- Plainte...

2.

VOUS PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC UN AVOCAT OU JURISTE LSF

- RDV gratuit

- Cliquez ici



Ou par mail à lsf06@droitpluriel.fr

DROIT

PLURIEL



point-justice
Alpes-Maritimes